



Code de vie

La « recette » du Centre-Femmes La Jardilec

Cette recette contient une variété d'ingrédients qui concernent toutes les femmes qui fréquentent le Centre-Femmes La Jardilec. Ce plat à partager vise à énoncer de même qu'à promouvoir les valeurs et principales responsabilités que nous considérons comme fondamentales pour la bonne cohabitation et la réalisation de la mission de l'organisme.

Ingrédients

Accueil et respect C'est avant tout un endroit où toutes les femmes* sont les bienvenues.

Non-jugement C'est un lieu accueillant et chaleureux, sans jugement, afin d'y construire des rapports humains avec une attention portée à chacune des femmes.

Rapport égalitaire travailleuses, participantes, administratrices, toutes les femmes présentes sont reconnues comme des personnes à part entière, aucune discrimination n'est tolérée. Cette valeur favorise le partage des responsabilités, la démocratie participative et l'importance du rôle de chacune.

Écoute Être attentive à ce que les autres ont à dire.

Non-violence Considérant l'omniprésence de la violence envers les femmes dans la société, nous accordons une très grande importance à la non-violence et favorisons des relations harmonieuses et respectueuses entre nous. Aucune violence verbale, physique ou autre n'est tolérée au Centre.

Entraide Favoriser la solidarité, le soutien et le partage, peu importe nos différences.

Ponctualité Par respect, j'arrive à l'heure et en cas de retard ou d'annulation, j'avise une travailleuse dans les plus brefs délais.

Respect du milieu C'est notre maison à toutes. Afin de la garder propre, nous nous assurons de nettoyer et ranger avant notre départ.

Confidentialité Tout ce qui se dit ici reste ICI!

Préparation

Une fois les ingrédients réunis, je m'engage à les suivre tout en me permettant d'ajouter mes assaisonnements secrets.

À déguster avec le sourire !

* Ce que nous sous-entendons par «toutes les femmes» s'appuie sur l'article 10 de la Charte des droits de la personne du Québec:

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grosseur, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.